



Déclaration liminaire CAPD du 4 mai

Monsieur le Directeur Académique, mesdames messieurs les membres de la CAPD,

L'action du SE-Unsa engagée depuis de nombreuses années pour l'égalité de rémunération des corps enseignants porte à nouveau ses fruits : le Premier Ministre annonce le passage de l'ISAE à 1200 € annuels dès la rentrée 2016 et un ratio de hors classe passant à 5%.

Après la signature en 2011 d'un protocole (SE-Unsa et Sgen cfdt) avec le ministre Peillon, et poursuivant son objectif d'une indemnité de 1200 € annuels identique à celle du second degré, le SE-Unsa avait recueilli, en 2015, 55 000 signatures remises à l'Élysée en décembre.

S'il reste maintenant à traiter les différentes fonctions encore exclues de l'ISAE (animateur Tice, Segpa, conseillers pédagogiques...), le SE-Unsa se félicite cependant que l'égalité de reconnaissance des enseignants, quel que soit le niveau d'enseignement, progresse enfin. Plus de 25 ans après le recrutement de tous au même niveau en 1989, il était temps !

Localement, le Se-Unsa tient à saluer l'envoi du questionnaire sur les besoins de formation et les risques psychosociaux sur les boîtes académiques : Cette initiative est intéressante bien que ce questionnaire reste trop fermé et sans réelle possibilité de s'exprimer.

Pourtant la souffrance de certains collègues est bien réelle (éloignement du lieu de travail, relations difficiles avec les parents ou la hiérarchie...)

Concernant les **Tâches des directeurs**

Si le SE-Unsa se réjouit qu'enfin une date soit fixée pour un Groupe de Travail concernant le protocole d'allègement de tâches du directeur, il s'avère qu'en réalité les charges qui l'incombent sont de plus en plus lourdes,... enquêtes ELFE, DAREIC, handi panel, base élève...

Nous mettons tous nos espoirs dans ce GT mais ...Les directeurs n'en peuvent plus !

La lourdeur de ces fonctions, les responsabilités engagées, les injonctions hiérarchiques ont eu raison des convictions et des engagements.

De nombreux directeurs jettent l'éponge lors de ce mouvement et se préparent à savourer avec sérénité un poste d'adjoint.

Les engagements divers, mairie, préfecture, DSDEN, ministère, ayant trait aux **Écoles de Marseille** prennent forme et nous espérons que la rentrée 2016 en verra les preuves.

La mise en oeuvre de conseils de concertation devraient aider à l'accomplissement de ce chantier de grande envergure. Le SE-Unsa répondra présent lors de ces rencontres en espérant qu'elles seront constructives, force de propositions et d'avancées et non une énième réunion informative et statistique.

Mouvement

Le travail sur le mouvement 2016 a commencé dès le mois de juin dernier par les demandes de bilan sur le mouvement 2015 et de propositions pour le mouvement de cette année.

Nos objectifs sont simples : respecter un calendrier qui permette de connaître les affectations du mouvement complémentaire informatisé avant les vacances d'été, fiabiliser les postes proposés aux mouvements principal et complémentaire, rendre transparentes les procédures, et explicites les documents.

Certaines de nos propositions ont été retenues : publications de fiches de postes, publication de la liste des postes avant l'ouverture du serveur, clarification de certains passages du mémento, communication des résultats de commissions.

Des progrès ont été réalisés, les nombreuses concertations entre OS et DSDEN ont été assez fructueuses. Cependant, les marges de progression sont importantes et de gros problèmes subsistent : les difficultés rencontrées par les services bloquent la parution de certains postes fléchés langues, l'inacceptable retard du traitement des dossiers de retraites ne permet pas de mettre à jour les postes vacants(de nombreuses directions ne sont pas parues), les résultats de certaines commissions d'entretien restent opaques, la gestion de certains éléments de barème dont la stabilité suite au congé parental, est contestable, la gestion des postes de brigades relève du paradoxe, le calendrier peut être tenu avec plus de rigueur.

Pour le mouvement complémentaire, nous verrons si l'implication accrue des IEN permettra une composition des postes fractionnés plus efficiente, si des fractions ne seront pas oubliées en chemin, si le calendrier sera tenu, si les enseignants mutés et les équipes en place pourront sereinement préparer la rentrée.

Projet d'école

Nous vous remercions, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de la tenue d'un groupe de travail informatif "projet d'école".

La nouvelle approche du projet d'école nous semble entrer pleinement dans les mesures accompagnant la refondation de l'école.

Néanmoins, si la présentation était convaincante, il n'en demeure pas moins que cette nouvelle formule ne se fera pas d'un claquement de doigt.

Pour être efficiente, la mise en oeuvre de ce projet d'école "nouvelle formule" doit recueillir l'assentiment des principaux acteurs. Une présentation explicite et un accompagnement seront nécessaires voire indispensables.

Le guide méthodologique, document d'accompagnement fort utile, nécessite du temps pour se l'approprier. Sa lecture provoque des discussions entre professionnels de l'éducation, des remises en cause , des questionnements sur les méthodes d'enseignement, sur la pédagogie.

Pour que ces projets d'école ne soient pas bâclés, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie de bien vouloir accorder du temps aux équipes qui en auraient besoin. La réussite de ce programme et des élèves en dépendra.

Concernant les changements de département, nous souhaitons savoir dans un premier temps si les échanges entre départements pourront être satisfaits dans la mesure où cela n'impacte pas l'équilibre du département et dans un second temps quelles seront les possibilités dans les inévitables ainsi que les échéances.

De nombreux collègues n'ayant pas obtenu de permutation sont en grande souffrance psychologique, certaines situations pourraient trouver solution dans l'échange terme à terme, d'autres dans l'accord d'un exeat le plus tôt possible. Nous vous demandons, Monsieur le Directeur académique de bien vouloir les accepter.

Enfin nous ne pouvons terminer cette déclaration, sans, une nouvelle fois, vous alerter sur les difficultés que rencontrent certains collègues face à leur supérieur hiérarchique. Nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique de bien vouloir vous assurer de la mise en oeuvre sans faille du protocole d'inspection et que les enseignants retrouvent une sérénité dans l'exercice de leurs fonctions.

Trop de dérapages, d'injonctions, d'humiliations.

Mr Guichard, votre prédécesseur, lors de son arrivée dans le département des bouches du Rhône avait été confronté à une alerte sociale intersyndicale concernant l'**autoritarisme** dans certaines circonscriptions.

Dans le cadre des demandes de **temps partiels**, comment envisager de pouvoir rencontrer son supérieur hiérarchique et lui exposer les raisons personnelles voire médicales qui nous poussent à demander un temps partiel, sans confiance, bienveillance et considération réciproque?

A cet effet, nous vous remercions, de bien vouloir informer les inspecteurs de circonscription qu'ils sont tenus de rendre un avis après entretien individuel pour les enseignants qui se voient refuser le temps partiel sur autorisation à 80%. Des retours "d'entretiens" nous sont parvenus, ceux ci se sont déroulés entre 2 portes, à plusieurs, juste pour informer les collègues de la politique du DASEN, sans un temps d'écoute possible (quel intérêt?)

Je cite la circulaire départementale du temps partiel:

"Les enseignants qui obtiendraient une réponse défavorable à leur demande de temps partiel bénéficieront systématiquement d'une proposition d'entretien"

Je vous remercie